



Divorce en appel pour adultère

Par **clochette13130**, le **10/12/2010 à 14:38**

Bonjour,

mon père âgé de 76 ans vient de gagner son divorce pour tort exclusif pour son ex épouse, en effet, elle a trompé mon père pendant plusieurs mois avant de partir méchamment. nous avons fait appel à un huissier de justice pour procéder à un constat d'adultère au domicile de son amant.

l'ex épouse de mon père vient de faire appel de la décision du juge et nous voilà dans un année de galère, je voudrais savoir ce que mon père pourrait risquer en appel. merci de me répondre.

Par **mimi493**, le **10/12/2010 à 15:30**

L'adultère n'est pas une cause exclusive de divorce, donc si elle peut prouver une faute de votre père, le divorce peut être aux torts partagés ou à ses torts.

Est-ce qu'elle demandait une prestation compensatoire qu'elle n'a pas eue ?